



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Braye
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260527-20260514-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Délibération N°20260514

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Etaient Présents :

Date de convocation
19 mai 2026

Date d'affichage
19 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice 41
Présents 33
Votants 39

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
Mme CHAUVEAU Pascale donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. RALUY Hugues donne pouvoir à M. GAULTIER Philippe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme NADREAU Olivia
M. POTTIER Louis

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES – CONVENTION UGAP

Afin d'accompagner les personnes publiques initialement confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) puis ayant besoin de mettre en concurrence leurs achats d'énergie, l'UGAP (Union des groupements d'achats publics - centrale d'achat public) met en œuvre des dispositifs d'achat groupé d'énergie. Ainsi, l'UGAP lance une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la fourniture d'électricité, pour trois ans, allant du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2030, appelée ELEC 20258.

Une convention établie entre la collectivité bénéficiaire et l'UGAP, définit la nature des prestations réalisées par l'UGAP dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence ainsi que les obligations du bénéficiaire (*cf annexe*).

L'actuel marché de fourniture d'électricité, souscrit auprès de VOLTERRE, pour lequel la CCVBA s'était déjà associé au dispositif de l'UGAP, prend fin le 31 décembre 2027. Dès lors, une nouvelle consultation doit être lancée pour la souscription d'un nouveau contrat de fourniture.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

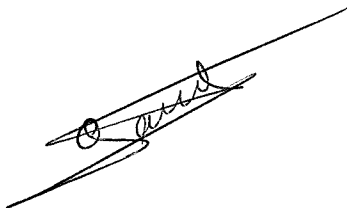
- **INTEGRE** le dispositif mis en place par l'UGAP, pour une procédure d'appel d'offres public de fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2028, pour une durée de trois ans,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention telle qu'annexée.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 mai 2026

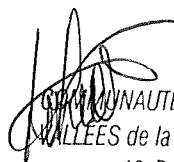
Le secrétaire de séance,

GAUTHIER Renaud



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VILLES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS